



## Proposition d'une session spéciale

### « Forêts et foresterie : quelle cohabitation entre industries et services ? »

Christine Farcy (UCL, Belgique) : [christine.farcy@uclouvain.be](mailto:christine.farcy@uclouvain.be)  
 Jean-Luc Peyron (ECOFOR, France) : [jean-luc.peyron@gip-ecofor.org](mailto:jean-luc.peyron@gip-ecofor.org)  
 Yves Poss (AgroParisTech, France) : [yves.poss@gmail.com](mailto:yves.poss@gmail.com)

#### 1. Appel à communiquer

Le colloque 2012 de l'ASRDLF pose principalement la question de savoir dans quelle mesure nous sommes encore dans une société et une économie industrielles. Sources de biens privés et de biens publics ou communs, la forêt et la foresterie s'intègrent parfaitement au cœur de cette problématique. De ce fait, elles méritent sans conteste qu'une session spéciale leur soit à nouveau consacrée, après celle qui s'est déroulée à la Martinique sous l'intitulé « Forêts et foresterie. Mutations et décloisonnements », dans le cadre du colloque 2011 de l'ASRDLF. Cette session spéciale 2012 sur les forêts et la foresterie approfondit donc les liens entre industries s'alimentant en forêt et services procurés par celle-ci.

La forêt a en effet la particularité d'être à la fois le siège d'une production matérielle, généralement ligneuse, et d'une production immatérielle, essentiellement de services écologiques et sociaux. A la fois, mais pas au même rythme, ni sur les mêmes espaces, ni avec les mêmes acteurs, ni avec la même perspective temporelle, ni sur base du même paradigme. C'est pourquoi, à l'heure des crises climatiques, énergétiques et environnementales, on observe, ici comme ailleurs, un regain de pressions et de tensions entre ces deux types de production.

Soucieuse de contribuer au débat public sur ces questions, la session spéciale sera consacrée à une réflexion conceptuelle et méthodologique, basée le cas échéant sur des études de cas, autour de cette cohabitation quelquefois harmonieuse, parfois conflictuelle et la plupart du temps contrainte, entre industries et services.

Ce thème principal se décline notamment sous la forme des questions suivantes :

- Quel avenir pour les produits forestiers dans l'économie qui se dessine pour le futur ?

- Quelles attentes sociales vis-à-vis des services offerts par la forêt ?
  - Quelles complémentarités et/ou conflits entre biens et services produits par la forêt et comment les gérer ?
  - Comment appréhender l'offre conjointe de biens et services forestiers face à une forte pression industrielle et sociale ?
  - Quelle organisation sociale et quelle gouvernance permettent de traiter cette cohabitation ?
  - Quelle interdisciplinarité pour aborder ces questions ?
- Langue : Les textes écrits en anglais sont admis, leur présentation devra se faire en français (à l'exception d'ateliers prévus spécifiquement au programme dans une autre langue).
  - Publication : La publication d'une sélection de communications présentées est prévue après le colloque. La publication ne sera envisagée que pour les communications dont le résumé et le texte auront été envoyés dans les délais et formats mentionnés plus haut, et qui auront fait l'objet d'une présentation effective par le(s) auteur(s).

## **2. Modalités d'envoi des propositions**

Les propositions de communication sont à soumettre pour le **1er mars 2012**.

Les envois de résumés s'effectueront directement en ligne par les participants sur le site du colloque : [www.2012.asrdlf.org](http://www.2012.asrdlf.org) en précisant l'appartenance à la session spéciale : « « Forêts et foresterie : quelle cohabitation entre industries et services ? » »

En cas de difficulté, un message pourra être adressé à : [asrdlf2012@univ-fcomte.fr](mailto:asrdlf2012@univ-fcomte.fr)

## **3. Contenu indicatif du résumé à soumettre**

**([http://thema.univ-fcomte.fr/2012.asrdlf\\_com/envoieresume/](http://thema.univ-fcomte.fr/2012.asrdlf_com/envoieresume/))**

Les propositions de communication sont déposées depuis le site du colloque. Elles doivent contenir les éléments suivants :

- Les coordonnées précises du ou des auteurs
- Le titre de la communication
- La référence à la thématique d'atelier ou de session visée
- L'objectif de la communication
- L'originalité du sujet
- La méthode
- Les résultats attendus
- Une bibliographie (15 références principales au maximum)

## **4. Date de retour des avis du comité scientifique**

L'avis du comité scientifique sera communiqué aux auteurs des propositions à partir du 2 avril 2012.

## **5. Communications définitives**

Après acceptation par le comité scientifique, le texte complet des communications devra parvenir aux organisateurs du colloque au plus tard le 15 juin 2012. Les envois de communications définitives s'effectueront directement en ligne par les participants.